



AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA05-10-0008-8

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2022, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RGCA05-10-0008-8 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eaux, les édifices publics et les espaces publics afin d'apporter des modifications à l'article 17.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 9 novembre 2022